



# INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71  
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis le 25 novembre 2019 :

### Novembre

**Le 25**, restitution de l'audit RGPD - AMF 29

**Le 26**, participation de M. BELLIN, VP, à la réunion départementale sur l'eau potable à Pleyben

**Le 26**, réunion de calage de la scénographie du 9<sup>e</sup> Carrefour des Communes du Finistère - Quartz-Brest

**Le 28**, point comptable AMF 29 au cabinet Cellérier Bénéat & Associés à Brest

**Le 28**, présence du président CAP à la session extraordinaire du Conseil régional - Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) à Brest

### Décembre

**Le 3**, réunion d'exécutif restreint à Brest

**Le 4**, contrôle par l'URSSAF Bretagne sur site de l'établissement («aucune irrégularité relevée» - pas d'observations)

**Le 9**, sortie d'Info Maires N° 85

**Le 13**, réunion du Conseil d'Administration AMF 29 à Châteaulin

**Le 17**, signature par le président de l'AMF 29 de la Charte Riverains phytosanitaires Finistère

**Le 23**, signature par le président de l'AMF 29 de la convention relative à la mise en œuvre d'une réserve départementale citoyenne des sapeurs-pompiers du Finistère

### Janvier

**Le 6**, remise au référent comptable des éléments 2019 vérifiés et codifiés.

**Les 14-15**, participation de la directrice à la réunion trimestrielle AMF des DAD et à la réunion ANDAM à l'AMF nationale

**Le 15**, réunion du groupe de travail littoral à l'AMF nationale (M. Dominique CAP co-président) suivie d'un échange avec M. Eric VERHLAC, directeur de l'AMF et Me Loïc PRIEUR concernant le projet d'un partenariat Association des Maires de France et Sorbonne - Master aménagement et urbanisme

**Le 16**, participation du président au comité directeur à l'AMF nationale

**Le 23**, réunion entre les directrices de l'agence Bergame et de l'AMF 29 concernant le bouclage du budget CCF 2020

**Le 28**, réunion d'exécutif restreint à Brest

**Le 30**, réunion de travail «Annuaire 2020-2026» à l'AMF 29 - Brest

### Février

**Le 3**, réunion entre les trésoriers, la directrice et le cabinet comptable pour la présentation du projet de bilan 2019

## Le mot du Président Gerig ar Prezidant

# Mersi bras !

Dans quelques semaines, le trombinoscope des conseillers communaux et communautaires finistériens va inévitablement changer avec notamment 119 maires qui ne se représenteront pas en mars prochain : la fin d'une belle aventure, pas facile tous les jours dans notre société en pleine mutation, mais ô combien passionnante !

Même si c'est le jeu de la démocratie, je pense bien sincèrement à vous, cher(e)s collègues qui vous êtes investi(e)s sans compter au service de l'intérêt de tous vos concitoyens six ans, douze ans, dix-huit ans et parfois depuis encore plus longtemps.

Aujourd'hui, être maire, adjoint, ou conseiller avec délégation, demande une bonne dose d'endurance, un optimisme souvent soumis à rude épreuve, et la polyvalence d'un couteau suisse aux dix-sept fonctions. Sans oublier les responsabilités communautaires que vous avez souvent assumées en plus de votre vie communale. Vous avez su relever ces défis et je ne doute pas que vous continuerez à suivre vos nouveaux chemins avec la même réussite.

Je pense aussi aux 144 maires en pointe Bretagne qui se représenteront bientôt devant les urnes. Rejoins sans doute par certains de nos 14 collègues qui n'ont pas annoncé officiellement leur décision ce début février.

**A vous tous et à vos équipes communales et communautaires, le Conseil d'administration de l'AMF 29 souhaite adresser ses plus sincères remerciements sur cette mandature 2014-2020** : merci de votre soutien aux actions de notre association pluraliste, merci de votre présence chaleureuse aux groupes de travail et événementiels proposés sur ces six ans, merci de vos retours d'expériences et témoignages de la richesse de vos fonctions !

Des remerciements en breton qui ne demandent pas de traduction : mersi bras !



**Cette reconnaissance s'adresse également à la longue liste (non exhaustive) de celles et ceux qui ont permis à notre réseau de tenir avec confiance la barre et de défendre avec conviction les intérêts de nos communes et communautés :**

Le personnel territorial, nos grands partenaires proches des collectivités, le réseau AMF national, nos partenaires institutionnels et ceux de notre service formation porté par l'UBO, et bien sûr notre petite équipe technique AMF 29 dynamique et grandement efficace.

Présents à mes côtés sur ce sixtennat, je salue chaleureusement la confiance qui m'a été accordée par mes collègues administrateurs au sein de notre Conseil d'administration pluraliste. Ensemble, notre exécutif a pu poursuivre la route tracée par les exécutifs précédents, rendant ainsi hommage aux présidents d'honneur de l'AMF 29, Louis CARADEC et Jean-René JONCOUR.

Je n'aurais pas la prétention d'ajouter mon nom à cette liste de Présidence honorée, mais soyez assurés que ces six années auront été pour moi une fonction importante, remplie avec une grande fierté.

Bien sincèrement,  
Dominique CAP



**Crédit Agricole**  
Partenaire et acteur du développement local

## Clap de fin de la mandature 2014-2020 : rétrospective AMF 29

### 100 % d'adhésion des communes et EPCI

2014	2020
283 communes dont : • 118 littorales	277 communes dont : • 115 littorales • 6 communes nouvelles
26 EPCI : 22 communautés de communes 3 communautés d'agglomération 1 métropole	21 EPCI : 16 communautés de communes 4 communautés d'agglomération 1 métropole

### Les temps forts du réseau pluraliste : moments de rencontres et d'échanges

- Mise en place du **nouveau Conseil d'Administration et Election du nouveau Président** le 3 octobre 2014 lors du Carrefour des communes du Finistère :

Modification depuis cette date : M. François CADIC, Maire de Douarnenez (nommé administrateur en décembre 2017, en remplacement de M. Philippe PAUL, sénateur).



Photo : Francis BETERMIN

- Le «Carrefour des Communes et des Communautés du Finistère» confirme son ancrage dans la vie publique bretonne.

**Rendez-vous les 8 et 9 octobre 2020 pour la 9<sup>e</sup> édition !** Organisé tous les deux ans, cet événementiel, véritable ADN du réseau AMF 29, est attendu par plus de 2 500 congressistes !

Accueil lors de la dernière édition :

- M. François BAROIN, Président de l'Association des maires de France
- Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur



### Le réseau AMF breton se structure et lance les Assises des Maires de Bretagne le 3 avril 2019

- Les 70 bougies de l'AMF 29 soufflées le 7 octobre 2016 !



Photo : Albert PENNEC

- 7 octobre 2016 : Signature des statuts de la nouvelle Association régionale des associations de maires et présidents d'EPCI de Bretagne (ARMB) par les quatre président(e)s AMF 22-29-35-56. Présidence régionale assurée par M. Dominique CAP, président AMF 29 d'octobre 2018 à mars 2020
- 3 avril 2019 : Accueil du Président de la République aux Assises des maires de Bretagne à Saint-Brieuc, organisées par le réseau AMF régional (ARMB).

## Élections municipales 2020

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Afin d'accompagner les communes dans l'organisation de ce scrutin, le ministère de l'intérieur a développé l'application EIREL (envoi informatisé des résultats électoraux), qui permettra de transmettre les résultats à la préfecture de façon dématérialisée. Testé à l'occasion des élections européennes de 2019, ce dispositif est étendu à l'ensemble des communes pour les élections municipales 2020.

Le préfet a adressé le 14 janvier dernier aux maires une circulaire pour les en informer. Le bon accueil réservé à cette évolution démontre une fois de plus la bonne coopération qui existe entre les services de l'Etat et les mairies. Les référents qui ont été désignés sont régulièrement destinataires d'informations visant à garantir la bonne réalisation des différentes phases de test qui s'échelonnent du 6 février au 19 mars 2020, ainsi que la réussite du scrutin.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2122-34-1 du code général des collectivités territoriales créé par la loi du 27 décembre 2019 re-

lative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le préfet et les procureurs de la République de Brest et Quimper recevront l'ensemble des maires élus afin de les sensibiliser en particulier aux attributions qu'ils exercent au nom de l'Etat et en tant qu'officiers de police judiciaire.

Cette réunion aura lieu le mercredi 22 avril 2020 à 14 heures 30 au centre de gestion de la fonction publique territoriale à Quimper (7 boulevard du Finistère).

La direction générale des collectivités locales met en outre à disposition des municipalités de nombreuses informations sur le site <https://www.collectivites-locales.gouv.fr> et édite un «Guide du Maire».

20  
élections  
municipales  
20

## Un budget au service des solidarités humaines et territoriales

**Le budget 2020 du Conseil départemental du Finistère, adopté lors de la séance plénière des 30 et 31 janvier, s'élève à 979,78 millions d'euros.**

La solidarité constitue le cœur des missions du Conseil départemental. Au total ce sont près de 500 millions d'€ (fonctionnement et investissement) qui sont consacrés cette année aux politiques en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, en faveur de l'insertion, ou encore de l'aide à l'enfance et à la famille. Les politiques Handicap demeure le premier budget du Département (153 millions €). La protection maternelle infantile (PMI) proposera aux futurs et jeunes parents un accompagnement personnalisé à domicile sur l'ensemble du Finistère (Petits pas, grands pas).

Le Département poursuit ses **investissements** et mobilise **110,6 millions** d'euros en 2020 pour ses politiques mais également pour les communes et EPCI. En propre cela concerne par exemple l'entretien et la création de nouveaux collèges (25 M€), le développement de l'accessibilité (15 M€ pour les routes départementales), le renforcement du logement social, l'hébergement des personnes âgées et handicapées, la préservation du patrimoine naturel et culturel du Finistère et le soutien aux projets des communes et de leurs groupements.

**Pas d'augmentation d'impôt, + 1% de fonctionnement, un désendettement engagé**

Cette année encore, le Conseil départemental a choisi de ne pas augmenter la fiscalité, afin de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des ménages finistériens. Ceci est rendu possible grâce à une bonne maîtrise et une gestion saine de ses dépenses de fonctionnement,

en augmentation de seulement 1% par rapport au budget 2019 (en dessous du Pacte de Cahors). Et comme en 2019, la diminution de la dette est engagée pour 2020 avec un désendettement de plus de 11 millions d'€.

### Fin de l'autonomie fiscale des Départements

L'an prochain, la part départementale de la taxe sur le foncier bâti sera versée aux communes pour leur permettre de compenser la perte de recettes qu'elles subissent du fait de la suppression de la taxe d'habitation. Pour le département, la perte de recettes sera compensée par une part de TVA. Le Conseil départemental du Finistère, ainsi que l'ADF et l'AMF, était opposé à cette réforme de la fiscalité locale qui met fin à l'autonomie fiscale des conseils départementaux. Le Département ne dispose plus dorénavant de possibilité d'agir sur ces recettes pour financer des politiques publiques que l'assemblée départementale élue souhaiterait mettre en œuvre.

### Le Département investit pour les collèges publics

La place importante des collèges dans le budget 2020 témoigne de l'accompagnement de la collectivité pour l'épanouissement scolaire des jeunes (46,8 M€ pour 2020 en fonctionnement et investissement) avec les restructurations et extensions des collèges Louis et Marie Fichet à Plouescat (5,3 millions d'euros) et le collège Jean Jaurès à Bannalec (7 millions d'euros), ainsi que la construction du collège Simone Veil de Saint-Renan (17,6 millions d'euros) ou encore l'entame des travaux pour l'opération d'extension et de restructuration du collège Edouard Quéau de Ploudalmézeau (5,7 millions d'euros).

## 3 textes pour le mandat qui s'ouvre

Michel Canévet, Sénateur du Finistère



Trois textes de loi récents vont constituer des enjeux forts pour les collectivités territoriales :

- la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), publiée au J.O. du 26 décembre 2019,
- la Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique parue au J.O. le 27 décembre 2019, après un accord trouvé en Commission Mixte Paritaire (7 députés et 7 sénateurs),

- la Loi relative à la Lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, texte que les deux chambres ont adopté le 30 janvier 2020, après accord en Commission Mixte Paritaire.

Le Sénat qui, rappelons-le, « assure la représentation des collectivités territoriales de la République » selon l'article 24 de la Constitution, s'est attaché à relayer les préoccupations des élus locaux.

**La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** a réformé le cadre général des politiques de mobilités en intégrant les enjeux environnementaux. Quatre axes ont été dégagés :

- sortir de la dépendance automobile,
  - accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
  - réussir la transition écologique,
  - programmer les investissements dans les infrastructures de transport.
- De nombreuses mesures concernent plus particulièrement les collectivités territoriales. Ainsi la loi simplifiera l'exercice de la compétence mobilité par ces dernières, qui pourront mettre en place des solutions plus simples et mieux adaptées. Elle renforcera la coordination entre autorités organisatrices pour faciliter le parcours des voyageurs, ainsi que l'implication des employeurs et des usagers avec la création de comités des partenaires.

La Région devient l'autorité de droit commun en matière de mobilité. Lorsque les communes disposent de la compétence pour les transports, l'organe délibérant de la communauté de communes et les conseils municipaux de ses communes membres se prononcent sur un tel transfert. La délibération de l'organe délibérant intervient avant le 31 décembre 2020. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, les communautés doivent décider de prendre ou non cette compétence. A défaut, la compétence est dévolue à la Région. La compétence, qu'elle soit exercée par la Région ou par les EPCI, comprendra notamment les services réguliers de transport de personnes, les transports à la demande, les transports scolaires, les mobilités actives (marche, vélo...), l'autopartage, le covoiturage.

Les régions auront la possibilité, même si elles en exercent la compétence, de déléguer aux communautés de communes certaines responsabilités, comme la gestion d'une ligne de transport à la demande ou le transport scolaire. Ce principe de subsidiarité appliqué aux transports

permettra « une organisation à la carte de la compétence ». **Bien sûr, et je le recommande, cette compétence mobilité peut être exercée à une échelle intercommunautaire, celle du bassin de vie.**

Quant à la décision de passer de 80 à 90 km/h, elle pourra être prise par le président du conseil départemental, le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (lorsque ces derniers détiennent le pouvoir de police de la circulation), après avis de la commission départementale de la Sécurité routière, sur la base d'une étude d'accidentalité portant sur chacune des sections de route concernées **même si, hélas, pour le Finistère une telle mesure ne semble pas, à ce jour, envisagée.** Seul « bémol » de ce texte très riche : pour rendre opérationnelle cette « boîte à outils », pas moins de 98 décrets, 28 ordonnances et 22 rapports seront nécessaires.

**La Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique** revoit des dispositions de la loi NOTRe, tout en améliorant les conditions d'exercice des mandats locaux, notamment dans les petites communes.

Parmi ses mesures les plus emblématiques, elle compte un renforcement des pouvoirs des maires leur donnant plus de moyens pour sanctionner des infractions simples, une amélioration de la formation, une augmentation de la protection juridique et de la rémunération avec de meilleures indemnités.

Le texte vise également à rééquilibrer le rôle des communes et des maires au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La loi a ouvert une nouvelle fenêtre pour activer le pouvoir d'opposition au transfert obligatoire de la ou des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et reporter le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Point important : **elle réaffirme le niveau local pour le transfert des compétences aux communautés, en limitant les transferts imposés d'en haut.**

Enfin, **la Loi relative à la Lutte contre le gaspillage et Economie circulaire** affirme l'objectif pour le Gouvernement de « faire passer notre pays d'une économie linéaire à une économie circulaire ». Les sénateurs se sont notamment mobilisés concernant le problème de la consigne. Sachant qu'il était envisagé d'installer immédiatement une consigne des bouteilles plastiques, alors que l'on sait qu'un effort important a été mené depuis 1988 en Finistère sur ce sujet, les Sénateurs ont souhaité qu'un délai supplémentaire soit donné pour éviter de recourir à ce dispositif de consigne qui pourrait dissuader les investissements des collectivités dans les outils de tri et favoriser la grande distribution.

D'autres dispositions pour de nouvelles filières de tri organisées (comme, par exemple, les mégots ou le réemploi des bouchons) ont été instituées. **Avec ces objectifs, notre département devrait pouvoir devenir encore plus exemplaire dans la transition écologique, l'emploi et la lutte contre le réchauffement climatique.**

**Votre assureur de proximité,  
au coeur de vos collectivités !**



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici